

CESSION DE PARTS de S. A. R. L. A 177

17-2-98

B344 145 503

88 B47

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.449.000,00 Francs

Siège social : rue Lamartine No 9

à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Constituée par acte sous seing privé

en date du 18/2/1988

enregistrée à Vichy Ouest le 22/2/88 F° 60 bord. N°69/1

Registre du Commerce CUSSET B 344 145 503

Entre les soussignés :

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur BOISSONNET Michel, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes,

demeurant 38 route de Vichy 03300 CREUZIER LE VIEUX

associés, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et Monsieur Christian VOLLE, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes,

(Nom, prénoms, profession, domicile)

demeurant 12 Boulevard Vaquez, 63130 ROYAT

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur BOISSONNET Michel est propriétaire de 1.449 parts

de 500 francs chacune, de la Société à responsabilité limitée

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

au capital de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE NEUF MILLE Francs

dont le siège est 03700 BELLERIVE S/AL, rue Lamartine No 9

Monsieur BOISSONNET Michel cède et transporte sous les garanties ordinaires
de droit UNE parts qu'il possède en pleine propriété dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur Christian VOLLE devient propriétaire des
parts cédées avec effet à partir du 17 janvier 1998 tous les droits

et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de _____

CINQ CENTS FRANCS

que Monsieur BOISSONNET Michel reconnaît avoir reçu de
Monsieur VOLLE Christian et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

Monsieur BOISSONNET Michel

Monsieur IMBERDIS Roger

seuls membres de la Société, avec Monsieur Christian VOLLE, cédant.

Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent, par
application des articles 45 et 47 de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts, agréer
Monsieur Christian VOLLE en qualité d'associé.

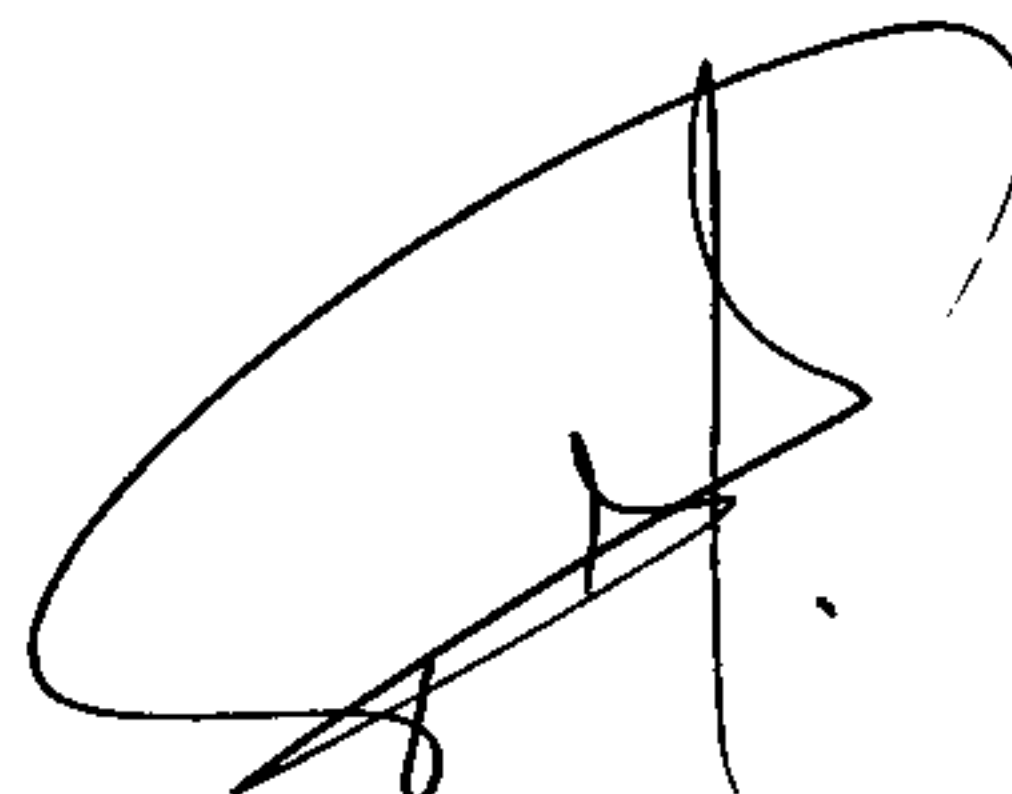
Les parts cédées ont plus de DEUX années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront
supportés par Monsieur Christian VOLLE

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des
dépôts et publications exigés par la loi.

Fait à BELLERIVE, le dix sept janvier 1998
(en toutes lettres)

Bon pour cession d'une part sociale

Dt Minimum = 100 F
Dt de Timbre = 152 F

Enregistré à Vichy Ouest le 17.1.02.1998
et visé pour timbre
F° 41 Bordereau N° 7.3/1
Reçu : Cent... Francs


CHAZAL - 7

CESSION DE PARTS de S.

A. R. L. de CUSSET
N° 127
17 FÉV 1998
N° B. 344 145 503

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.449.000.00 Francs

Siège social : Rue Lamartine

No 9

à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Constituée par acte sous seing privé

en date du 18/2/1988

enregistrée à Vichy Ouest le 22/2/88 F° 60 Bord. 69/1

Registre du Commerce CUSSET B 344 145 503

Entre les soussignés :

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur BOISSONNET Michel, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, demeurant 38 route de Vichy, 03300 CREUZIER LE VIEUX

associés, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et Monsieur Stephan BOISSONNET, étudiant, 38 route de Vichy,
(Nom, prénoms, profession, domicile)
03300 CREUZIER LE VIEUX.

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur BOISSONNET Michel est propriétaire de 1.449 parts
de 500 francs chacune, de la Société à responsabilité limitée

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

au capital de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE NEUF MILLE Francs

dont le siège est 03700 BELLERIVE rue Lamartine No 9

Monsieur BOISSONNET Michel et transporte sous les garanties ordinaires
de droit UNE parts qu'il possède en pleine propriété dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur Stephan BOISSONNET propriétaire des
parts cédées avec effet à partir du 17 janvier 1998 tous les droits

et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de _____

CINQ CENTS FRANCS

que Monsieur BOISSONNET Michel reconnaît avoir reçu de
Monsieur BOISSONNET Stephan et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

Monsieur BOISSONNET Michel

Monsieur IMBERDIS Roger

seuls membres de la Société, avec Monsieur BOISSONNET Stephan, cédant.

Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent, par application des articles 45 et 47 de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts, agréer
Monsieur Stephan BOISSONNET en qualité d'associé.

Les parts cédées ont plus de DEUX années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront
supportés par Monsieur Stephan BOISSONNET.

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des
dépôts et publications exigés par la loi.

Fait à BELLERIVE, le 17 janvier 1998
(en toutes lettres)

Bon pour cession d'une part sociale

S. Boissonnet

[Signature]

Dt Minimum = 100 F
Dt de Timbre = 152 F

Enregistré à Vichy Ouest le 17/02/1998
et visé pour timbre
F⁸ 41 Bordereau N° 73/2
Cent. Francs

[Signature]
CH 284 . 7

CESSION DE PARTS de St. A. Rouchy de CUSSET

N° d'acte

17 FÉV 1998

N° R.C.

B 344 145 503

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.449.000.00 Francs

Siège social : Rue Lamartine

No 9

à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Constituée par acte sous seing privé

en date du 18/2/1988

enregistrée à Vichy Ouest le 22/2/88 F° 60 bord. 69/1

Registre du Commerce CUSSET B 344 145 503

Entre les soussignés :

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur IMBERDIS Roger, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, demeurant
rue de la Butte aux Cailles, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER,

associés, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et Monsieur Michel ROUCHY, commissaire aux comptes

(Nom, prénoms, profession, domicile)

demeurant 3 rue du Président Kennedy, 94220 CHARENTON LE PONT

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur IMBERDIS Roger est propriétaire de 1.449 parts

de 500 francs chacune, de la Société à responsabilité limitée

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

au capital de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE NEUF MILLE Francs

dont le siège est 03700 BELLERIVE rue Lamartine No 9

Monsieur IMBERDIS Roger cède et transporte sous les garanties ordinaires
de droit UNE parts qu'il possède en pleine propriété dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur Michel ROUCHY devient propriétaire des
parts cédées avec effet à partir du 17 janvier 1998 tous les droits
et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de _____

CINQ CENTS FRANCS

que M. Monsieur IMBERDIS Roger reconnaît avoir reçu de

M. Monsieur Michel ROUCHY et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

Monsieur IMBERDIS Roger

Monsieur BOISSONNET Michel

seuls membres de la Société, avec M. Monsieur Michel ROUCHY, cédant.

Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent, par application des articles 45 et 47 de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts, agréer

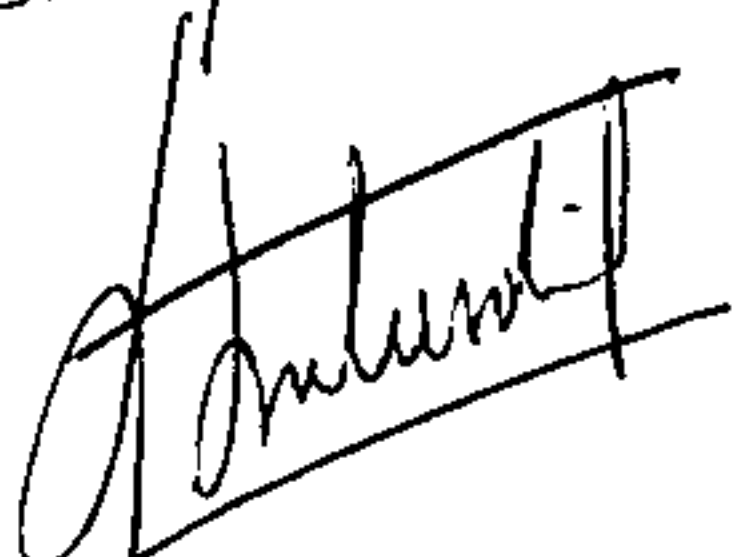
M. Monsieur Michel ROUCHY en qualité d'associé.

Les parts cédées ont plus de DEUX années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par M. Monsieur Michel ROUCHY

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des dépôts et publications exigés par la loi.

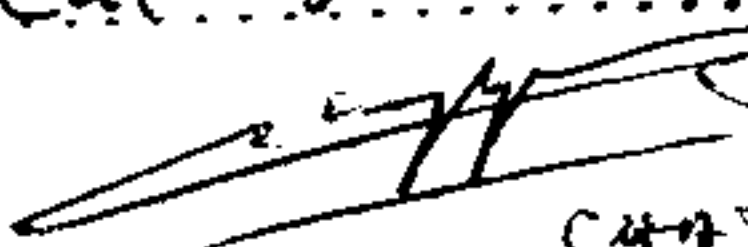
Fait à BELLERIVE, le dix sept janvier 1998
(en toutes lettres)

Bon pour cession d'une part




*dt minimum = 100 F
dt de timbre = 152 F*

Enregistré à Vichy Ouest le 17/02/1998
et visé pour timbre
F° 41 Bordereau N° 73/4
Reçu: Cent 5246


C47202-7

CESSION DE PARTS de S.

A. R. L. de C. de CUSSET

N° dépôt

17 FÉV 1998

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

N° R.C.

B 344 145 503

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.449.000.00 Francs

Siège social : Rue Lamartine

No 9

à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Constituée par acte sous seing privé

en date du 18/2/1988

enregistrée à Vichy Ouest le 22/2/88 F°60 bord 69/1

Registre du Commerce CUSSET B 344 145 503

Entre les soussignés :

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur IMBERDIS Roger, Expert-Comptable, Commissaire

aux Comptes, demeurant rue de la Butte aux Cailles, 03700

BELLERIVE-SUR-ALLIER,

associés, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et Monsieur Jean-Michel BELLE, Expert-Comptable, Commissaire

(Nom, prénoms, profession, domicile)

aux Comptes, demeurant M Rue du Lac 94 160 S^t Nandé

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur IMBERDIS Roger est propriétaire de 1.449 parts

de 500 francs chacune, de la Société à responsabilité limitée

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

au capital de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE NEUF MILLE Francs

dont le siège est 03700 BELLERIVE rue Lamartine No 9

Monsieur IMBERDIS Roger cède et transporte sous les garanties ordinaires
de droit UNE parts qu'il possède en pleine propriété dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur BELLE Jean-Michel devient propriétaire des
parts cédées avec effet à partir du 17 janvier 1998 tous les droits

et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de _____

CINQ CENTS FRANCS

que Monsieur IMBERDIS Roger reconnaît avoir reçu de
Monsieur BELLE Jean-Michel et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

Monsieur IMBERDIS Roger

Monsieur BOISSONNET Michel

seuls membres de la Société, avec Monsieur Jean-Michel BELLE, cédant.

Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent, par application des articles 45 et 47 de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts, agréer
Monsieur Jean-Michel BELLE en qualité d'associé.

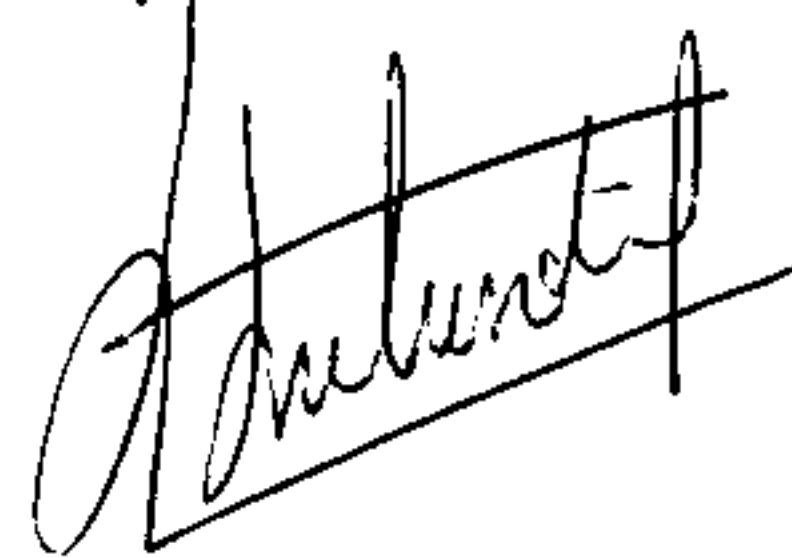
Les parts cédées ont plus de deux années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront
supportés par Monsieur BELLE Jean-Michel.

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des
dépôts et publications exigés par la loi.

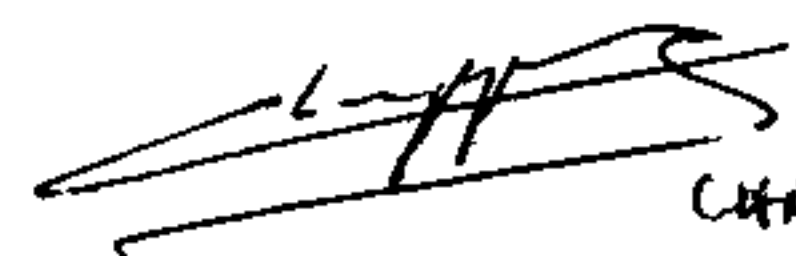
Fait à BELLERIVE, le 17 janvier 1998
(en toutes lettres)

Bon pour cession d'une part



*Dt Minimum = 100 F
Dt de Timbre = 152 F*

Enregistré à Vichy Ouest le 17/02/1998
et visé pour timbre
F° 41 Bordereau N° 73/3
Reçu: Cent. Francs



CHASSE 1

CESSION DE PARTS de S. A. T. R. de Commerce de CUSSET

N° dépôt 127
17 FÉV 1998
N° R.C. 0344145503

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.449.000,00 Francs

Siège social : Rue Lamartine

à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Constituée par acte sous seing privé

enregistrée à Vichy Ouest le 22/2/88 F° 60 bord. N°69/1

Registre du Commerce CUSSET B 344 145 503

en date du 18/2/1988

Entre les soussignés :

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur IMBERDIS Roger, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes,

demeurant rue de la Butte aux Cailles, 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER.

associés, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et Monsieur Marc RECHARD, Expert-Comptable, demeurant 106 rue de

(Nom, prénoms, profession, domicile)

Charenton, 75012 PARIS

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur IMBERDIS Roger est propriétaire de 1.449 parts

de 500 francs chacune, de la Société à responsabilité limitée

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

au capital de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE NEUF MILLE Francs

dont le siège est 03700 BELLERIVE rue Lamartine No 9

Monsieur IMBERDIS Roger cède et transporte sous les garanties ordinaires
de droit UNE parts qu'il possède en pleine propriété dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur Marc RECHARD devient propriétaire des
parts cédées avec effet à partir du 17 janvier 1998 tous les droits
et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de _____

CINQ CENTS FRANCS

que Monsieur IMBERDIS Roger _____ reconnaît avoir reçu de

Monsieur Marc RECHARD _____ et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

Monsieur IMBERDIS Roger _____

Monsieur BOISSONNET Michel _____

seuls membres de la Société, avec Monsieur Marc RECHARD _____, cédant.

Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent, par application des articles 45 et 47 de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts, agréer

Monsieur Marc RECHARD _____ en qualité d'associé. _____

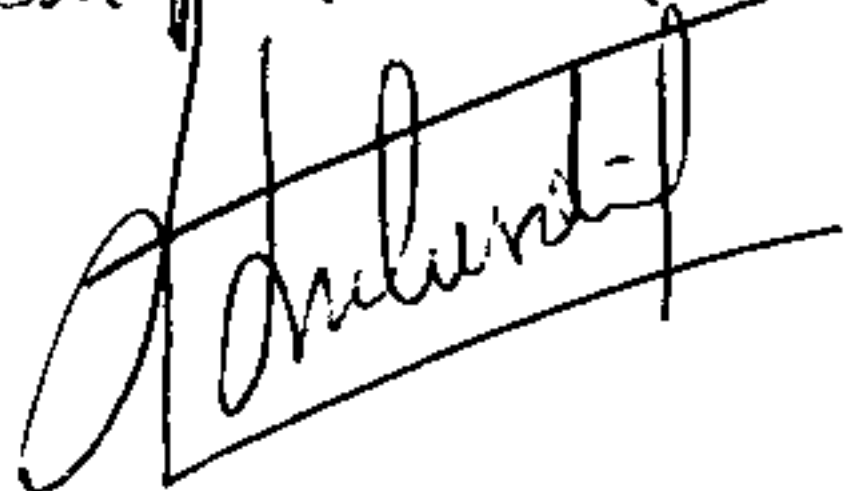
Les parts cédées ont plus de _____ deux _____ années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par Monsieur Marc RECHARD. _____

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des dépôts et publications exigés par la loi.

Fait à BELLERIVE _____, le dix sept janvier 1998
(en toutes lettres)



Bon pour cession d'une part


Dt Minimum = 100 F
Dt de timbre = 152 F

Enregistré à Vichy Ouest le . 17/02/1998
et visé pour timbre
Fo ... 41 ... Bordereau N° 7.3/5...
Reçu: Cent... Franco...

000242 57

CESSION DE PARTS de S.A.R.L. de Commerce de CUSSET

N° dépôt

17 FÉV 1998

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

N° R.C.

B344145503

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.449.000.00 Francs

Siège social : Lamartine

No 9

à 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER

Objet : Expertise comptable et commissariat aux comptes

Constituée par acte sous seing privé

enregistrée à Vichy Ouest le 22/2/88 F° 60 bord. 694

Registre du Commerce CUSSET B 344 145 503

en date du 18/2/1988

Entre les soussignés :

(Noms, prénoms, professions, domiciles)

Monsieur BOISSONNET Michel, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes,

demeurant 38 route de Vichy, 03300 CREUZIER LE VIEUX

associés, dans la société à responsabilité limitée ci-dessus, d'une part,

et Monsieur Christian POUVIOT, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes,
(Nom, prénoms, profession, domicile)

demeurant 48 avenue des Roches, 03100 MONILUCON

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur BOISSONNET Michel est propriétaire de 1.449 parts

de 500 francs chacune, de la Société à responsabilité limitée

AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

au capital de UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE NEUF MILLE Francs

dont le siège est 03700 BELLERIVE rue Lamartine No 9

Monsieur BOISSONNET Michel cède et transporte sous les garanties ordinaires
de droit UNE parts qu'il possède en pleine propriété dans ladite société.

Par la présente cession, Monsieur Christian POUVIOT devient propriétaire des
parts cédées avec effet à partir du 17 janvier 1998 tous les droits

et obligations y attachés.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de _____
CINQ CENTS FRANCS

que Monsieur Michel BOISSONNET _____ reconnaît avoir reçu de
Monsieur Christian POUVIOT _____ et dont il lui donne ici valable quittance.

Sont intervenus ici :

Monsieur IMBERDIS Roger _____

Monsieur BOISSONNET Michel _____

seuls membres de la Société, avec Monsieur Christian POUVIOT _____, cédant.

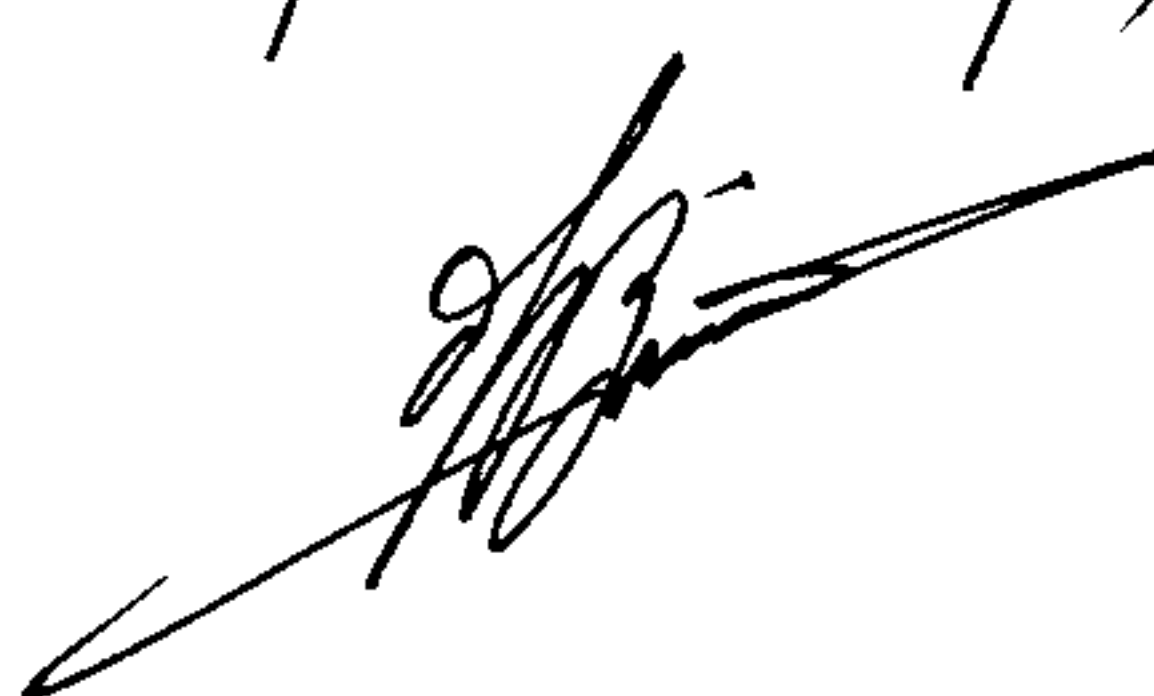
Lesquels, après avoir pris connaissance de la cession dont il s'agit, déclarent, par
application des articles 45 et 47 de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts, agréer
Monsieur Christian POUVIOT _____ en qualité d'associé.

Les parts cédées ont plus de _____ deux _____ années d'existence.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront
supportés par Monsieur Christian POUVIOT _____

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des
dépôts et publications exigés par la loi.

Fait à BELLERIVE _____, le dix sept janvier 1998
(en toutes lettres)

Don pour cession d'une part sociale


*Don pour acquisition
d'une part sociale*


*Dt Minimum = 100 F
Dt de Timbre = 152 F*

Enregistré à Vichy Ouest le 17/02/1998

et visé pour timbre

F° 41 Bordereau N° 73/8

Reçu: Cent Francs


C.A. 202 - 7